

Direction des Relations Internationales

N/Réf. : JFM/MTr/CR
Dossier suivi par : Pôle Mobilité

Note de Cadrage
Plan de Mobilité Sortante – 2024/25

*_*_*_*_*

Le dispositif

Le Plan de Mobilité Sortante (PMS) est un dispositif de financement mis en place par Aix-Marseille Université pour augmenter les mobilités internationales dans le cadre de sa stratégie d'établissement. Il vise plus particulièrement à :

- 1) Soutenir la mobilité dans le cadre des **diplômes en Partenariats Internationaux** (DPI)
- 2) Soutenir les **composantes** dans leur **stratégie de mobilités spécifiques**

Calendrier annuel

La sélection PMS est effectuée en plusieurs temps au cours du calendrier universitaire :

- 3 sélections pour les étudiants en fonction du calendrier de départ en mobilité

	PMS 1 2024-25	PMS 2 2024-25	PMS 3 2024-25
Date limite de bascule du séjour des étudiants en statut prévu dans Moveon	30/4/2024	4/11/2024	23/02/2025
Transmission par la DRI centrale des synthèses des candidatures étudiantes aux bureaux RI pour vérification. Après vérifications, les Bureaux RI transmettent aux référents RI les tableaux pour classement	03/05/2024	6/11/2024	26/02/2025
Transmission des classements étudiants à la DRI centrale par les bureaux RI	30/05/2024	25/11/2024	14/03/2025
Date du comité	20 juin 2024	5 décembre 2024	27 mars 2025
Période de mobilité éligible	Mobilités S1 et annuelles	Mobilités S2 précoces*	Mobilités S2 tardives*

*L'éligibilité des candidatures sera en fonction de la date de départ en mobilité (ex : une mobilité étudiante au S2 avec un départ en fin de semestre ne pourra pas être examinée dans le cadre du PMS 2 « départs précoces »)

NOUVEAUTE : A chaque appel, les composantes auront désormais la possibilité, si elles le souhaitent, d'inclure dans leurs remontées des dossiers de candidatures non présentées aux appels précédents (dossiers non complets lors des précédents appels). Il leur reviendra de faire le choix d'inclure ou non ces étudiants dans leur classement.

- **Voir liste et contacts des bureaux RI en Annexe 3**

Candidature et sélection : les parties prenantes

Les étudiants devront avoir saisi leur **dossier sur le portail de mobilité avant la date communiquée** pour voir leur mobilité examinée. Les étudiants déjà sélectionnés dans le cadre des campagnes de mobilités d'études de la DRI n'ont pas de démarche supplémentaire à accomplir. Pour toute question, les étudiants contactent leur gestionnaire de mobilité habituel dans les bureaux RI de rattachement (SRI de composante ou DRI de campus).

La DRI établit les synthèses des mobilités éligibles pour transmission aux bureaux RI des composantes. Pour les étudiants, ces synthèses sont établies à partir des dossiers inscrits dans le portail de mobilité Moveon en statut « Prévu » avec une période de mobilité correspondant à l'appel en cours (ex : pour l'appel n°2, seules les mobilités précoces de janvier à mi-avril environ sont remontées). (Voir annexe 4 pour les détails techniques)

Les bureaux RI vérifient leur cohorte (dossiers éligibles) et apportent les modifications nécessaires sur le portail de mobilité et le tableau de synthèse, le cas échéant. Les bureaux RI transmettent à leur référents RI les tableaux vérifiés pour classement. Les bureaux RI remontent les classements à la DRI selon le calendrier établi à l'adresse suivante : dri-bourse-pms@univ-amu.fr

A chaque appel, les composantes auront la possibilité, si elles le souhaitent, d'inclure dans leurs remontées des dossiers de candidatures non présentés aux appels précédents (dossiers non complets lors des précédents appels). Il leur reviendra de faire le choix d'inclure ou non ces étudiants dans leur classement.

Les composantes effectuent le classement des dossiers en fonction du critère académique et des critères qui leur sont propres. En revanche, les composantes porteront une attention particulière aux DPI. Elles transmettent leur classement signé par leur doyen ou directeur à la DRI Centrale en format PDF et en version Excel.

Ce classement comprend les étudiants éligibles compris dans les meilleurs 15 % de leur cohorte.

Le comité de sélection effectue la sélection des candidats en établissant une liste principale à hauteur de l'enveloppe définie, et établit une liste complémentaire.

Les résultats sont annoncés aux composantes et directions.

Pour les étudiants : La DRI centrale notifie les étudiants sélectionnés par l'envoi d'une notification d'attribution de bourse générée par Moveon. Les étudiants non sélectionnés reçoivent une notification de non-attribution afin qu'ils aient la confirmation que leur dossier ait bien été présenté.

En cas d'annulation de la mobilité d'un étudiant sélectionné au PMS et du report de celle-ci au semestre ou l'année suivant(e), l'allocation ne pourra être reportée. La DRI contactera la composante pour attribuer la bourse au candidat de la liste complémentaire en suivant le classement fourni par la composante. Le montant de l'allocation sera recalculé en fonction de la destination et de la durée de la mobilité. La composante aura la possibilité de représenter le candidat désireux de reporter sa mobilité lors du prochain appel.

Membres du comité de sélection

- Vice-Président Relations Internationales,
- Vice-Présidente déléguée CIVIS
- Vice-Présidente déléguée Sciences-Biologie,
- Vice-Président délégué Sciences-Technologie,
- Vice-Président délégué Santé,
- Vice-Président délégué Droit-Economie-Gestion,
- Vice-Présidente déléguée Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines,
- Directrice des Relations Internationales ou Directrice Adjointe,
- Directrice Pôle Mobilités, DRI,
- Responsable des aides financières à la mobilité, DRI,
- Gestionnaire Mobilités/Finances, DRI.

Principes de sélection

[Le critère académique](#)

La sélection des étudiants pour le PMS est d'abord fondée sur le critère académique. Dans le respect du principe d'autonomie pédagogique des composantes, il leur revient de sélectionner et classer leurs étudiants éligibles.

Le niveau académique des étudiants est considéré en fonction de leur rang dans la cohorte des étudiants éligible (tableau envoyé par la DRI centrale) :

- Les composantes classeront les étudiants compris dans les meilleurs 15% du tableau des candidatures éligibles envoyé par la DRI Centrale (équivalent A et B dans l'échelle de notation ECTS).
- Pour l'appel du PMS 2 : sont considérées les notes de l'année n-1,
- Pour les appels du PMS 1 et PMS 3 : sont considérées les notes du S1 de l'année n.

Dans l'impossibilité d'établir le calcul au niveau individuel (ex : étudiant hors AMU au cours de l'année n-1) ou dans des cas de cursus spécifiques (ex : année n-1 intégrant une formation préparatoire), un argumentaire quant au niveau de l'étudiant devra accompagner le classement.

[Les quotas de sélection](#)

Les étudiants éligibles compris dans les meilleurs 15 % seront classés par leur composante.

[L'arbitrage du comité de sélection](#)

La sélection finale et l'attribution des financements sont opérées par le comité de sélection. La sélection des candidats s'opère :

- en respectant le **classement des composantes et des directions qui auront respecté le critère académique et l'attention particulière aux DPI**
- et en visant une **répartition juste et équitable entre les composantes** au regard de l'enveloppe allouée aux différents appels

Les étudiants de la liste complémentaire sont sélectionnés par ordre de classement au fur et à mesure qu'une mobilité de la liste principale fait l'objet d'une annulation au sein de la même composante.

ANNEXE 1 : éligibilité et financement

Critères d'éligibilités

Sont éligibles au dispositif :

-Les étudiants de la L2 au M2 ou équivalent. Les doctorants ne sont pas éligibles au dispositif.

-Les étudiants partant en mobilité d'étude ou stage de différentes durées* : année ou semestre. Les étudiants sont éligibles à une mobilité stage et une mobilité étude par cycle d'étude

**Dans les cas de mobilités hybrides :*

- si la partie en distanciel, en France ou dans le pays d'accueil, est menée en début ou fin de mobilité, seule la durée de mobilité physique est financée

Détails du financement*

**Montants soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 17 octobre 2024*

La bourse accordée par le comité de sélection est plafonnée à une durée de 5 mois par mobilité. De plus, le montant de la bourse dépend de la zone géographique de la mobilité.

Etudiants	Zone 1	Zone 2	Zone 3
	Amérique du nord*, Australie et Asie	Amérique Centrale, Amérique du Sud, Mexique, Royaume- Uni**, Suisse*** et Monaco	Continent Afrique
Etude ou stage (1 mois minimum)	33,34 euros/jour	20 euros/jour	13,34 euros/jour

*A l'exception du Mexique inclus dans la zone 2

** Royaume-Uni à l'exception des mobilités vers le partenaire CIVIS l'Université de Glasgow

*** Suisse sous réserve de la non-éligibilité au financement SEMP dans le cadre de mobilité d'étude et à l'exception des mobilités vers le partenaire CIVIS, l'UNIL, situé à Lausanne

Règle de cumul des aides à la mobilité internationale :

Etudes et stages : la bourse PMS n'est cumulable qu'avec le dispositif AMI-MESRI (règle de cumul non applicable aux autres financements : Erasmus+, Amidex, UFA, Mobilité Sortante TIGER, MITACS, CFA, SEMP dans le cadre des mobilités d'études...)

Les stages gratifiés avec un montant supérieur à 1000 € mensuels ne sont pas éligibles au PMS. Le montant des gratifications est relevé dans les conventions de stages transmises par les étudiants.

ANNEXE 1 (suite) : éligibilité et financement

Modalités de gestion financière	Le paiement du montant de la bourse correspondant à la totalité du séjour, calculé sur une base journalière, est effectué en 2 versements distincts
1 ^{er} versement	Il correspond à 70% du montant attribué pour la totalité du séjour et est versé sous condition d'un dossier complet sur le portail de mobilité Moveon et à réception de l'attestation de présence (volet Arrivée)
Solde	Il correspond à 30% du montant attribué pour la totalité du séjour et est effectué au retour de l'étudiant, à réception de l'attestation de présence (volet Retour)
Modulation du montant attribué	Le forfait de l'allocation validé au comité ne peut pas être revu à la hausse en cas de prolongation de mobilité. Il peut être revu à la baisse en cas de retour anticipé.
Trop-perçus	<p>En cas de trop-perçu par l'étudiant, l'université met tout en œuvre pour recouvrer la somme concernée.</p> <p>Remboursement total en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annulation de la mobilité avant le départ effectif - Réduction de la mobilité à une durée inférieure à la durée minimum éligible - Erreur de gestion <p>Remboursement au prorata en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la mobilité à une durée inférieure à 70% de la durée totale initialement prévue

ANNEXE 2 : Rappel des modalités d'établissement des synthèses Moveon pour transmission aux composantes et classement

La DRI établit les synthèses des mobilités éligibles pour transmission aux composantes. Pour les étudiants, ces synthèses sont établies à partir des dossiers inscrits dans Moveon en statut « Prévu ».

Statut « Prévu » Etude : le gestionnaire de mobilité basculera le dossier de l'étudiant en statut prévu une fois que ce dernier aura été sélectionné et positionné sur une destination.

Statut « Prévu » Stage : le gestionnaire de mobilité basculera le dossier de l'étudiant en statut prévu après avoir validé sa candidature sur le formulaire **Déclaration de mobilité stage**.

ANNEXE 3 : Liste des bureaux RI de rattachement

Pour identifier le contact de votre Bureau RI de rattachement :

Bureaux RI	Composante	Personne de contact
Aix-en-Provence	ALLSH	ciara.chailloux@univ-amu.fr
	FDSP	aurelie.bollore@univ-amu.fr
Marseille Centre	Sciences (FDS), OSU-Pythéas, EJCAM	delphine.moreau@univ-amu.fr
Marseille Luminy	Sciences du Sport, Sciences, Polytech, OSU Pythéas	nicole.geyskens@univ-amu.fr
Marseille Etoile	Polytech, Faculté des Sciences	Alice.burgat@univ-amu.fr
SRI	FEG	<u>En cours de recrutement</u>
		jill.lemerle@univ-amu.fr
	IAE	soumia.BAHA@univ-amu.fr
	INSPE	Julia.tomini@univ-amu.fr
	IMPGT	Jenny.ottosson@univ-amu.fr
	IUT	<u>En cours de recrutement</u>
	SMPM	sandrine.kilman@univ-amu.fr
	PHARMA	gabriela.GAMBERINI-CERNIC@univ-amu.fr